

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection Boite_016 | Préparation des Anormaux](#)[CollectionBoite_016-2-chem | R. \[révolution?\]](#) Item [Les procès contre les septembriseurs \[2\]](#)

Les procès contre les septembriseurs [2]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb016_f0188

SourceBoite_016-2-chem | R. [révolution?]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Le 4 Messidor An III la Convention vote l'loi
qui substitue le tribunat criminel, de droit "à
"consistance immédiate" des crimes de mort et d'insurrection
qui s'étendent à la R. depuis le 1^{er} niv 92."

Le 4 Brumaire An IV une loi annule sur les
faits ~~par~~ relatifs à la révolution "

Le décret de 500 décide (germinal An IV) que la
loi annule les applications aux septembriseurs